



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 04/09/2024
Date d'affichage de la convocation : 04/09/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 11/09/2024

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le

ID : 033-213301435-20240911-2024_058_V2-DE



Délibération n° 2024-058

Mercredi 11 septembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze du mois de septembre à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le quatre septembre deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Maribel SOARES à Alain TABONE , Mathieu OLIVEIRA à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Maribel SOARES, Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Hélène BURESI

**DECISION PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
N°2024-INV-002 POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHATEAU DES 4
FILS AYMON**

Vu la délibération n°2024-033 du 08 avril 2024 relative au lancement d'un appel d'offres pour les travaux de restauration du Château des 4 fils Aymon,

Vu le lancement de l'appel d'offres le 17 juin 2024,

Vu la date limite de réception des offres fixée au 19 juillet 2024 à 12h00,

Vu la Commission d'appel d'offres du 29 août 2024,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 29 août 2024, où il a été décidé d'attribuer le marché au pli n°2.

Vu le rapport d'analyse en date du 29 août 2024,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Le Marché à procédure adaptée n°2024-INV-002 des travaux de restauration du Château des 4 fils Aymon a été lancé et publié le 17 juin 2024. Ce dernier se décompose comme suivant :

La réalisation de travaux de restauration du Château des 4 fils Aymon conformément aux stipulations du CCTP, prenant en compte, les axes suivants :

- Tranche Ferme : Tour Sud et Arche ;
- Tranche optionnelle n°1 : Tour Nord.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie les 29 août 2024 à 14h30 pour l'ouverture des plis et analyse de l'ensemble des dossiers reçus 6 offres dont (1 offre variante) pour classer les offres selon des critères de prix (45%), de valeur technique (55%). Qu'au regard des offres, le classement définitif suivant a été déterminé :

N° Marché	Entreprises	Prix sur 45	Valeur technique sur 55	Total sur 100	Classement
N°2024-INV-002	DAGAND ATLANTIQUE SAS	45,00	43,00	88,00	1

En effet, à la suite de l'analyse des offres, de la mise en concurrence, de la publicité, que l'offre du candidat soit conforme aux attentes déterminées de la commune. Il est à noter que le candidat a également donné l'ensemble des pièces demandées pour candidater. Précision également faite que les recours précontractuels potentiels des autres soumissionnaires sont à ce jour purgés.

La Commission d'appel d'offres, selon les critères de jugement des offres, a donné un avis favorable à l'offre en variante de l'entreprise suivante, jugée comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement, au regard des critères de la consultation :

- **DAGAND ATLANTIQUE SAS** pour un montant de 201 838,86 € HT soit 242 206,63 € TTC décomposé comme suit :
 - Tranche Ferme : 100 184,71 € HT soit 120 221,66 € TTC
 - Tranche optionnelle n°1 : 101 654,15 € HT soit 121 984,98 € TTC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres pour lequel une entreprise est identifiée comme la plus satisfaisante au regard des critères du marché et donc d'attribuer ce dernier conformément à la proposition citée ci-dessus.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **ATTRIBUE** le Marché à procédure adaptée pour les travaux de restauration du Château des 4 fils Aymon conformément au descriptif donné à l'Entreprise DAGAND ATLANTIQUE SAS pour son offre variante d'un montant de **201 838,86 € HT** soit **242 206,63 € TTC**, composé comme suivant :
 - Tranche Ferme : 100 184,71 € HT soit 120 221,66 € TTC
 - Tranche optionnelle n°1 : 101 654,15 € HT soit 121 984,98 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou son représentant, d'affermir la tranche optionnelle n°1 le cas échéant,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 à l'opération 32 – article 2138.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat :

Le Maire,

Alain TABONE

